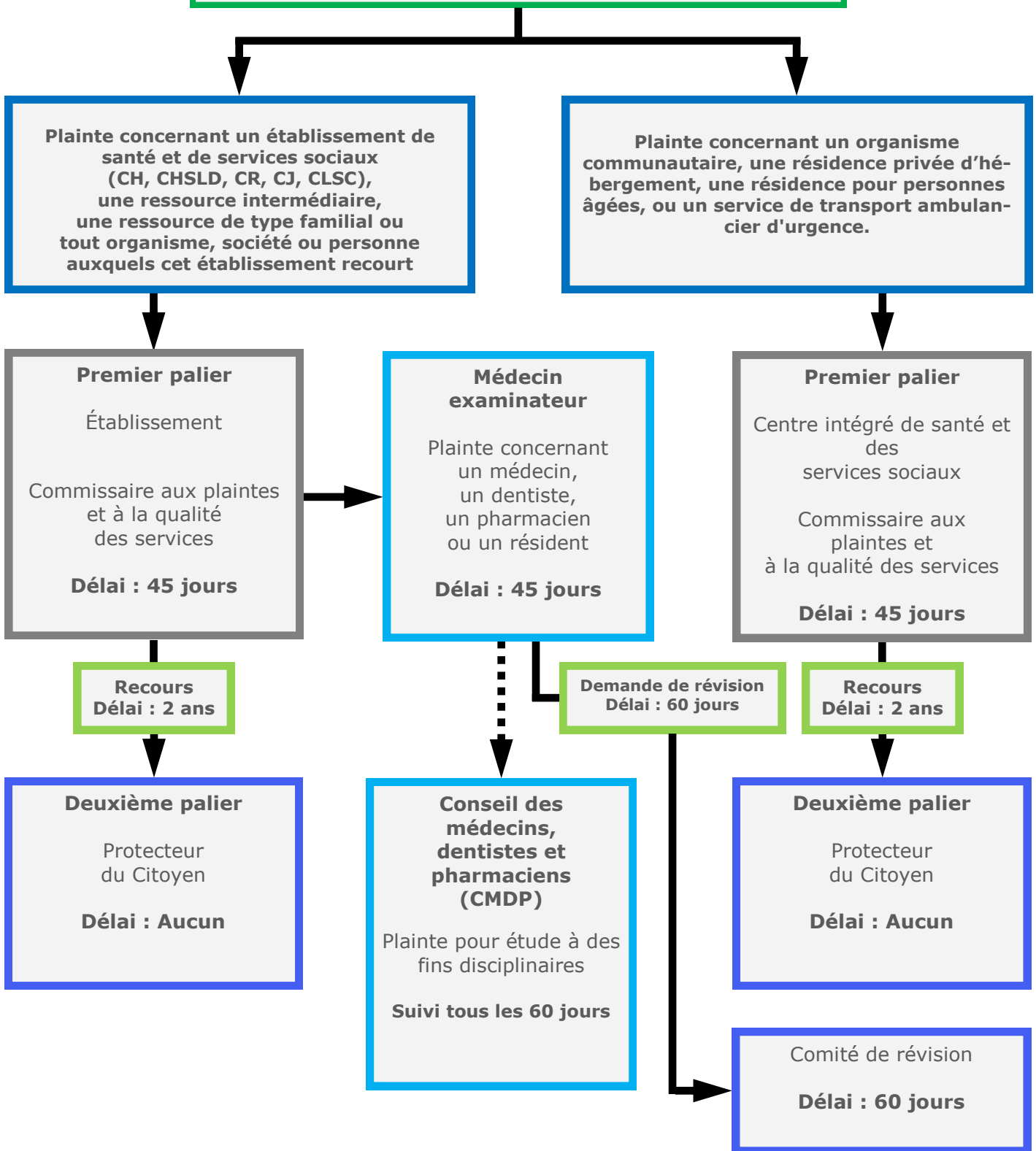


Régime d'examen des plaintes de la santé et des services sociaux



Le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes-Outaouais est mandaté par le ministre de la Santé et des Services sociaux pour vous assister et vous accompagner pendant votre démarche. Ce service est gratuit et confidentiel !